

# LES MÉTIERS DE LA FLEURISTERIE

Une filière complète, accessible par la VAE du CAP au Brevet de Maîtrise niveau III (Bac + 2)

Validez par la VAE votre expérience à tous les niveaux de votre parcours professionnel

NIVEAU III  
(BAC + 2)

- Brevet de Maîtrise**
- un niveau d'excellence et d'exigence
  - une haute qualification dans la direction d'entreprise, la maîtrise technique et artistique du métier
  - l'obtention du titre de maître artisan

**BM FLEURISTE**

NIVEAU IV  
(BAC)

**ADEA (BCCEA)**

- Assistant de Dirigeant d'Entreprise Artisanale**
- une maîtrise de l'ensemble des compétences liées à la gestion et au développement d'une entreprise artisanale : secrétariat, comptabilité, gestion, communication

- Brevet Technique des Métiers**
- une pleine maîtrise technique de son métier et de sa viabilité économique, organisationnelle et relationnelle

**BTM**

**BP**

- Brevet Professionnel**
- une haute qualification professionnelle qui inclut l'organisation et la gestion d'un point de vente

NIVEAU V

- Certificat d'Aptitudes Professionnelles**
- 1<sup>er</sup> niveau de qualification professionnelle

**CAP**

**Vous êtes professionnel, chef d'entreprise, conjoint, salarié ou demandeur d'emploi**

**Vous avez une expérience professionnelle d'au moins 3 ans en rapport avec le titre ou le diplôme visé**

**Vous êtes motivé et prêt à vous investir dans une démarche de progrès**

**VAE**

Une opportunité dans votre parcours professionnel et dans l'évolution de votre entreprise

## UN PARCOURS INDIVIDUALISÉ

**VAE ET FORMATION**

- Vous souhaitez obtenir une reconnaissance de votre savoir-faire
- Vous souhaitez évoluer dans votre parcours professionnel
- Vous êtes dans une démarche qualité pour vous et votre entreprise
- Vous souhaitez faciliter un futur projet de création ou de reprise d'entreprise
- Vous souhaitez pouvoir enseigner votre métier

- Obtenir une qualification reconnue
- Faire reconnaître la maîtrise de votre métier
- Donner un nouvel élan à votre évolution professionnelle
- Être capable de faire l'analyse de votre pratique et de vous améliorer

Une démarche simple en 3 actions

**Constitution du dossier d'inscription :**

obtenir l'acceptation de votre projet

**Elaboration du dossier de preuves :**

démontrer vos compétences en lien avec le titre ou le diplôme visé

**Présentation du dossier devant un jury :**

obtenir la validation de votre titre ou diplôme

Un accompagnement à chaque étape :  
Chambres de Métiers et de l'artisanat

**Accueil / Information / Conseil**

Une écoute de votre expérience et de vos projets  
Une information et une réponse à vos questions  
Une proposition de titre ou diplôme et d'un parcours individualisé VAE + Formation

**Accompagnement à l'élaboration du dossier de preuves**

Aide à l'analyse et à la présentation des expériences prouvant vos compétences  
Préparation au passage devant le jury

**Suivi post-jury en cas de validation partielle**

Analyse des préconisations du jury  
Accompagnement à l'élaboration du nouveau dossier de preuves

**Prise en charge des frais d'accompagnement et de suivi post-jury**

Aide à la constitution de votre dossier de demande de financement